



RÉFORME DES RETRAITES :

le gouvernement sème le vent et va récolter la tempête !

La Coordination Rurale rejette en bloc le projet de réforme des retraites proposé le 10 janvier par Élisabeth Borne et estime que cet allongement de l'âge légal de départ à la retraite est intolérable pour les agriculteurs et agricultrices.

En effet, **la pénibilité du travail n'est toujours pas prise en compte** pour notre corps de métier malgré :

- ➔ le temps de travail élevé (55h en moyenne en 2021 contre 37h pour les salariés)
- ➔ le travail le week-end et la nuit (pour les vêlages ou l'entretien de nos cultures)
- ➔ le travail dans la poussière, la chaleur (supérieure à 30°C), le froid
- ➔ les congés rarement pris

Ce sont autant de circonstances aussi difficiles qu'ordinaires dans le quotidien des agriculteurs. **Il est déjà inadmissible de travailler si longtemps pour une retraite si ridicule qu'il est inenvisageable d'allonger encore la durée du temps de travail !** Tout ceci, pour une retraite dérisoire : **860 € mensuels en moyenne !**

Le système est aujourd'hui obsolète, le nombre de cotisants baisse, mais le nombre de retraités augmente. Le financement actuel ne peut être assuré par les actifs pour lesquels le poids des cotisations serait insupportable ou l'équilibre acquis par une baisse des prestations pour les retraités.

La consommation, à l'opposé du travail, n'est pas délocalisable.

Pour briser l'équation insoluble de moins de travail = plus de chômeurs et de retraités, il faut donc asseoir les cotisations sur la consommation des produits d'importation.

**Pour la Coordination Rurale,
la solution viable serait l'instauration de la TVA sociale !**

**MINIMUM RETRAITE
DES NSA À 85 %
DU SMIC NET :**

**le mensonge
de la
communication**

Il a fallu attendre treize longues années pour que le bénéfice d'un minimum retraite égal à 85 % du SMIC net.

À grand renfort de communication médiatique, le Président de la République nous assurait qu'il n'y aurait pas de retraite à moins de 1 000 € pour les exploitants ayant effectué une carrière complète.

Néanmoins, **cette promesse d'atteindre 85 % du SMIC n'a pas été respectée.**

De même, le 9 décembre 2021, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à assurer la revalorisation des retraites des conjoints collaborateurs et des aides familiaux.

La valorisation proposée est très insuffisante et permet d'augmenter en moyenne de 65 € la retraite de base des conjoints collaborateurs et des aides familiaux (75 € pour les femmes).

Ainsi, le tapage médiatique débouche sur une frustration justifiée, **les grandes annonces étant toujours assorties de « filtres » complexes au détriment des bénéficiaires.**



CONTACT :

Chloé Portanguen

Animatrice de la section Retraités de la
Coordination Rurale

06 02 01 96 19

section-retraites@coordinationrurale.fr